

BILAN

DES ASSISES DE LA VIE ASSOCIATIVE

L'ÉDITO

Acteurs majeurs de notre société, les associations en Ardèche sont aujourd'hui près de 9 000, de toutes tailles, actives dans divers champs d'action et constituant des ressources précieuses pour notre territoire.

Les associations et leurs nombreux bénévoles rassemblent les habitants, leur permettent d'agir en faveur de l'intérêt général ; contribuant ainsi au lien social, à l'engagement citoyen et à l'émancipation individuelle ou collective. Elles sont aussi vectrices de richesses en termes d'activités déployées, et contribuent au dynamisme de la vie locale et à l'attractivité de notre département.

La crise sanitaire a mis en lumière l'importance du tissu associatif mais également sa vulnérabilité en termes économiques, de bénévolat ou d'emploi. Ces fragilités doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part des collectivités publiques. Si le Département est un acteur majeur du soutien au monde associatif, le nouvel exécutif départemental est convaincu de la nécessité de renforcer et développer la vie associative pour les prochaines années, notamment à l'égard de la jeunesse.

Cette priorité politique ne pourra trouver du sens que si elle répond au mieux aux besoins du terrain. Pour cela, nous avons souhaité tenir des Assises pour le développement de la vie associative s'adressant aux associations, élus locaux et divers partenaires. Pour ce faire, ce sont 7 rencontres de concertation qui ont été organisées, en proximité, sur l'ensemble du territoire entre novembre 2021 et avril 2022. Vous avez été nombreux à être présents à ces réunions et tout autant à assister à la restitution des Assises, le 15 novembre 2022.

C'est à cette occasion, que les 7 engagements du Département en direction des associations ont été présentés.

- **Valoriser l'engagement bénévole ;**
- **Favoriser la diversité des structures ardéchoises ;**
- **Faire émerger et identifier les talents ardéchois ;**
- **Permettre l'accès au sport et à la culture pour tous, notamment les jeunes et les personnes les plus vulnérables ;**
- **Affirmer le rôle de facilitateur du Département et ses partenaires aux côtés des associations ;**
- **Concerter, écouter et créer des synergies avec tous les acteurs publics et les collectivités locales en particulier ;**
- **Rendre lisibles et visibles les interventions départementales.**



Olivier Amrane,
Président du Département



Christian Féroussier,
Vice-président en charge
des sports, de la culture
et de la vie associative



Ingrid Richioud,
Vice-présidente en
charge de l'éducation
et de la jeunesse



Scannez ce QR code pour voir la soirée bilan des assises en vidéo



ardeche.fr/associations
associations@ardeche.fr

QUELLES SONT LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DES ASSOCIATIONS ARDÉCHOISES ?

Sur leurs relations aux TERRITOIRES

- Le besoin d'unifier et de faciliter les démarches (guichet unique),
- Le besoin d'être plus informées (le Département étant identifié comme relais principal de communication).



Sur leurs MOYENS

- La nécessité d'un maintien des moyens financiers accordés par le Département,
- La possibilité d'être aidées pour se doter en matériel (prêt ou achat),
- Le besoin d'accompagnement pour pouvoir accéder à ces moyens.



Sur la JEUNESSE

- Le besoin de soutenir l'engagement des jeunes,
- Le besoin de davantage les écouter,
- Le besoin d'intégrer les jeunes dans les instances de gouvernance.



Sur les BÉNÉVOLES

- Le besoin de reconnaissance notamment des acquis d'expérience,
- Le besoin de refondation pour sauvegarder les valeurs du bénévolat (volontariat, gratuité, solidarité, engagement, etc.)
- Encourager les vocations (par le tutorat, la promotion du bénévolat, les jeunes, etc.).



QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LE DÉPARTEMENT POUR RÉPONDRE À CES PRÉOCCUPATIONS ?

Enjeux n°1 ■ Simplifier

Dès janvier 2023, la mise en place d'un **"GUICHET UNIQUE"** pour les recherches de financements publics

- 1 seul interlocuteur tout au long de la démarche
- 1 seul numéro de téléphone
- 1 seule adresse email de correspondance
- 1 accompagnement personnalisé garanti

Tél : 04 75 66 75 76 – vie.associative@ardeche.fr

Début 2023, la création d'un **FONDS D'AIDE UNIQUE** de soutien à la vie associative appelé **ATOUT ASSOCIATION 07** comprenant :

- Un volet « aide annuelle au fonctionnement pour les associations » de 500 à 10 000 euros (dans la limite de 30 % du budget de l'action ou de la structure).
- La possibilité d'une "aide pluriannuelle" supérieure à 10 000 euros dans le cadre d'un conventionnement.
- Un **BONUS INVESTISSEMENT** : nouveau fonds complémentaire, à l'aide au fonctionnement permettant de soutenir l'achat de matériel y compris celui permettant la communication (maillots, ballons, matériel pédagogique, etc.) de 500 à 5 000 euros (dans la limite de 30 % du coût).

Quelles actions peuvent être aidées ?

- Celles développées au bénéfice des jeunes, des publics empêchés et des publics féminins,
- Celles qui s'inscrivent dans des principes d'exigence et de qualité,
- Celles participant à l'animation des territoires tout au long de l'année,
- Celles contribuant au développement culturel et sportif des territoires,
- Celles favorisant l'engagement citoyen.

Quelles sont les principales conditions ?

- Agir dans les domaines de la culture, du sport, de la jeunesse, de la citoyenneté ou du développement durable,
- Être soutenu par un partenaire public local ou a minima public,
- Une seule demande par an et par structure.

Voir toutes les conditions sur www.ardeche.fr

Quelles sont les autres mesures déjà prises par le Département ou à venir ?

Enjeux n°2 ■ Favoriser l'engagement des jeunes

L'installation d'un **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES**

- Pour permettre aux jeunes collégiens de mieux comprendre le fonctionnement de l'institution,
- Pour permettre aux élus départementaux d'écouter et de prendre en compte les attentes des jeunes et de concevoir et réaliser des projets utiles au territoire.



La création de **MONSTAGEDE3EME.ARDECHE.FR**

- Plateforme départementale pour faciliter la recherche de stages de 3^e, notamment dans le milieu associatif (monstagede3e.ardecche.fr).



La pérennisation du **"BONUS COLLÉGIENS"**

- Une aide de 60 euros pour faciliter leurs pratiques sportives et culturelles.

La contribution à la mise en œuvre du **GUID'ASSO** à l'échelle de l'Ardèche

- Un projet national de structuration des acteurs de l'accompagnement des associations.

Enjeux n°3 ■ Valoriser le bénévolat

Grâce au **CENTRE DE RESSOURCE ET D'INFORMATION DES BÉNÉVOLES***,

- Ce label CRIB est attribué par le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques pour proposer des formations gratuites aux associations ardéchoises tous secteurs d'activités confondus.

Par le développement de la **BOURSE AUX BÉNÉVOLES** du Comité départemental olympique et sportif,

- Un outil permettant de créer une connexion entre les associations et des personnes qui souhaitent donner de leur temps (<https://www.ardeccheolympique.org/bourse-benevoles-presentation/>).